

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323477-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL, Patrick VALOIS.

OBJET : Prolongation et révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019/2024

Vu le rapport DirAS/2024/76

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser la prorogation pour une durée de 12 mois du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté conjoint de prorogation avec Monsieur le Préfet ;
 - de prendre acte du lancement de la démarche de réécriture du nouveau PDALHPD 2026-2030 ;
 - d'accepter la recette concernant la contribution financière de l'Etat à parité des engagements départementaux pour un montant de 90 000 € qui sera versée en 2025.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 17.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Vote intervenu à 12 h 17.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité des suffrages exprimés : 39

Pour : 77 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Prolongation et révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019/2024

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Nord, signé en décembre 2019, dont l'État et le Conseil départemental assurent le pilotage et l'animation, arrive à échéance en décembre 2024 et doit être renouvelé.

Le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux PDALHPD fixe l'ensemble des dispositions relatives à la réécriture de ceux-ci et notamment la possibilité de proroger celui-ci pour permettre aux acteurs de réaliser toutes les démarches de concertation et études nécessaires à sa réécriture.

Le PDALHPD actuel pourrait ainsi être prorogé en 2025, pour permettre sa révision et l'adoption d'un nouveau plan début 2026 (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030).

Compte tenu de la taille du Département et des enjeux actuels, il est proposé de lancer un marché d'étude porté par le Département, dont les prestations attendues sont les suivantes :

- établir un diagnostic territorialisé qui puisse être partagé avec l'ensemble des opérateurs du logement et de l'hébergement (plus de 250 structures) ;
- organiser l'association de ces partenaires à la réécriture ;
- proposer des plans d'actions territorialisés efficaces et évaluables.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser la prorogation pour une durée de 12 mois du PDALHPD 2019-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté conjoint de prorogation avec Monsieur le Préfet ;
- de prendre acte du lancement de la démarche de réécriture du nouveau PDALHPD 2026-2030 ;
- d'accepter la recette concernant la contribution financière de l'Etat à parité des engagements départementaux pour un montant de 90 000 € qui sera versée en 2025.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12003OP002	12003E01	70 000	0 €	70 000
12003OP002	12003E01	BP 2025	0 €	146 000
12003OP002	12003E10	BP 2025	0	90 000

Christian POIRET
Président du Département du Nord